

Délibération n°2023-53

Thème : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE 3

Objet : Demande de subvention pour l'acquisition du terrain dédié à la création d'une structure d'accueil médical et paramédical

L'an deux mille vingt-trois le quinze du mois de juin, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 8 juin 2023 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 27 Membres présents : 21 Pouvoirs : 2 Suffrages exprimés : 23

Étaient présents :

Gilbert BOYER ; Stéphane DERRIVES ; David GEHANT ; Sylvie SAMBAIN ; Michel DALMASSO ; Michel CHAPUIS ; Thomas CHERBAKOW ; Caroline MASPER ; Aurélie ANNEQUIN ; Sandrine LEBRE ; Odile CHENEVEZ ; Rémi DUTHOIT ; Danièle KLINGLER ; François PREVOST ; Christophe LOPEZ ; Didier DERUPTY ; Maryse BLANC ; Christian CHIAPPELLA ; Patricia PAUL ; Marc DINI ; Philippe VUILQUE.

Étaient représentés :

M. Robert USSEGLIO donne procuration à Mme Maryse BLANC
M. Emmanuel LUTHRINGER donne procuration à M. David GEHANT

Absents excusés :

Robert USSEGLIO, Emmanuel LUTHRINGER, Karima COEURET, Camille FELLER, Céline MOSTEIRO, Nadine CURNIER

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

9 communes sont donc représentées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-063002 du 3 mars 2023 portant approbation de la modification des statuts de la Communauté de communes ;

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20230615-53-2023-DE
Date de réception préfecture : 21/06/2023

VU la délibération n°2022-84 du 13 octobre 2022 portant sur l'acquisition à la commune de Forcalquier du terrain cadastré ZD79, ZD81, G3027 (en partie) sur le lieudit de la Bonne fontaine afin d'y construire la future structure d'accueil médical et paramédical ;

CONSIDERANT qu'en phase de programmation le terrain nécessaire pour la réalisation du projet était estimé à 1700m² mais que suite à l'établissement du projet définitif de conception et du document d'arpentage ce dernier est désormais estimé à 2 131m² ;

CONSIDERANT l'avis des domaines portant le prix de l'acquisition à 255 720 euros (soit 120€/m²) ;

CONSIDERANT que la Région Sud dans le cadre de la lutte contre les déserts médicaux apporte son appui aux projets d'investissements qui permettent l'installation des professionnels de santé, et notamment sur les territoires classés en zone d'intervention prioritaire tels que Forcalquier ;

VU la délibération n°2023-03 du 17 février 2023 approuvant le contrat « Nos Territoires d'Abord » avec la Région Sud, dans lequel figure le projet de création d'une structure d'accueil médical et paramédical ;

CONSIDERANT le plan prévisionnel de financement ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition du terrain	255 720 €	Région Sud (30%)	76 716 €
		Autofinancement (70%)	179 004 €
TOTAL en € HT	255 720 €	TOTAL	255 720 €

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- D'approuver le plan de financement visé ci-dessus ;
- D'autoriser le dépôt des dossiers de demandes de subventions auprès des partenaires financiers mentionnés ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

004-240400446-20230615-53-2023-DE
Date de réception préfecture : 21/06/2023

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,
David GEHANT



Acte affiché le :